

ROMALIE LEGENDRE NOTAIRE

ACTES REMUNERES AU TITRE DES HONORAIRES

Les montants des honoraires indiqués ci-dessous sont indiqués TTC auxquels il convient d'ajouter la les frais relatifs aux diverses demandes de pièces et frais de formalités.

Le versement d'une provision correspondant à la moitié de l'honoraire est demandé à l'ouverture du dossier. Cette provision reste acquise à titre forfaitaire à ROMALIE LEGENDRE NOTAIRE en cas de non-réalisation de l'opération en compensation des frais engagés.

L'intégralité des honoraires ainsi que les frais, débours et droits liés à l'opération, doivent être réglés au terme de la prestation et au plus tard le jour de la signature de l'acte à laquelle la mission aura donnée lieu.

Ce règlement est effectué par virement préalable sur le compte de l'Etude ROMALIE LEGENDRE NOTAIRE concernée, ouvert à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Au terme de l'opération, une fiche de taxe, une fiche de compte, le relevé du compte comptable sur lesquels figurent les honoraires sont transmis par mail ou encore mis à disposition du Client en main propre.

CE TARIF EST DECOMPOSE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS RELATIVES AU DROIT :

✚ [DE LA FAMILLE](#)

✚ [IMMOBILIER](#)

✚ [DES ENTREPRISES](#)

✚ [ACTES DIVERS](#)



FAMILLE

✚ ADOPTION - REQUETE AU TRIBUNAL

600,00EUR TTC (Minimum – ajustable selon difficultés avec accord)

✚ CHANGEMENT DE NOM

600,00EUR TTC (Accompagnement dans procédure devant le Juge)

✚ REQUETE AU JUGE

600,00EUR TTC (Minimum – ajustable selon difficultés avec accord)

✚ TESTAMENT - REDACTION - MODELE

120,00EUR TTC (Minimum – ajustable selon difficultés avec accord)

IMMOBILIER

✚ DEPOT DE PIECES LOTISSEMENT

1000,00EUR TTC (Minimum – ajustable selon difficultés avec accord)

✚ AIDE A ETABLISSEMENT ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION ET REGLEMENT DE COPROPRIETE / VOLUME

1.200,00EUR TTC et HC (Minimum – ajustable selon difficultés avec accord)

✚ PRET A USAGE

1,20% TTC (Avec minimum de 600,00EUR TTC)

✚ PROCURATION SOUS SEING PRIVE

36,00EUR TTC

60,00EUR TTC (Si signature électronique à distance YOUSIGN)

160,00EUR TTC (avec rendez-vous de signature presentiel ou visioconférence)

✚ PROMESSE DE VENTE - AVANT-CONTRAT

240,00EUR TTC (Minimum – ajustable selon difficultés avec accord)

ENTREPRISE

✚ PACTE DUTREIL (ENGAGEMENT INITIAL)

1.440,00EUR TTC (Minimum – ajustable selon difficultés avec accord)

✚ PACTE DUTREIL (DENONCIATION ENGAGEMENT COLLECTIF)

1.440,00EUR TTC (Minimum – ajustable selon difficultés avec accord)

✚ STATUTS SOCIETE CIVILE (APPORTS EN NUMERAIRE)

1.200,00EUR TTC (Redaction – Formalites en sus – ajustable selon difficultés avec accord)

✚ MODIFICATION STATUTS SOCIETE CIVILE

1.200,00EUR TTC (Redaction – Formalites en sus – ajustable selon difficultés avec accord)

✚ STATUTS SOCIETE COMMERCIALE (APPORTS EN NUMERAIRE)

2.400,00EUR TTC (Redaction – Formalites en sus – ajustable selon difficultés avec accord)

AUTRES

✚ CERTIFICATION DE SIGNATURE

72,00EUR TTC (Par certification)

✚ DEPOT DE PIECES

300,00EUR TTC (Minimum – ajustable selon difficultés avec accord)

✚ CONSULTATION LIBRE- 1H - NOTAIRE

350,00EUR TTC (Dès la 2d consultation, si absence d'acte en suite)

L'Etude se réserve le droit d'appeler une rémunération complémentaire à tout acte n'entrant pas dans le champ du tarif règlementé.

HONORAIRES DE NÉGOCIATION IMMOBILIÈRE

(Barème des honoraires TTC applicable à partir du 01/02/2025 – affichage réglementaire conforme à la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 dite loi Hoguet, au décret n°72-678 du 20 juillet 1972 et à la loi ALUR)

✚ FORFAIT MINIMUM

Les honoraires de négociation ne pourront être inférieurs à : **6 500 € TTC**

✚ BAREME DES HONORAIRES

Les honoraires sont exprimés **toutes taxes comprises (TTC)** et sont calculés sur le prix de vente effectivement stipulé à l'acte authentique.

- En dessous de 115 000€ Forfait minimum de 6500€ TTC
- De 115 000 € à 199 999 €
6 % TTC du prix de vente
- À partir de 200 000 €
5 % TTC du prix de vente

✚ CLAUSE DE STABILITE DU BAREME APPLICABLE

- En cas de variation du prix de vente en cours de négociation, susceptible d'entraîner un changement de tranche du barème, il est expressément convenu que :
- Le calcul des honoraires sera effectué sur la base de la tranche correspondant au prix mentionné au mandat initialement signé, lorsque cette modalité s'avère plus favorable au mandant.
- Cette stipulation est convenue à titre de condition essentielle et déterminante du consentement du mandant, sans qu'elle ne puisse conduire à une augmentation des honoraires initialement prévus.

✚ CONDITIONS PARTICULIERES - VENTES PORTANT SUR PLUSIEURS LOTS

- Lorsque au moins deux lots sont confiés à l'étude, avec un intervalle maximal de trois mois entre les signatures des mandats correspondants :
- Une réduction de 0,5 % sur le pourcentage du taux d'honoraires en vigueur Avec un minimum de 6500€ TTC

✚ MENTIONS OBLIGATOIRES

- Honoraires librement consultables en étude
- Honoraires exigibles uniquement en cas de réalisation effective de la vente, constatée par la signature de l'acte authentique
- La répartition de la charge des honoraires est précisée dans le mandat signé